

- ✓ L'interprétation stricte de la *Loi sur la protection du consommateur* veut que tout ajout, toute modification ou tout amendement de la convention de garde soit impossible. Il faudra refaire une nouvelle entente de service. Par conséquent, pour changer le tarif ou modifier la durée de l'entente de service, il faut en rédiger une nouvelle et la signer en double exemplaire.

Article 192 de la *Loi sur la protection du consommateur* :

Le service de garde ne peut percevoir de paiement du parent avant de commencer à exécuter son obligation.

Mention exigée par la ***Loi sur la protection du consommateur*** :

Article 46 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*

- ✓ Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant l'*Avis de résiliation de l'entente de service* ci-dessous ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.
- ✓ Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.
- ✓ Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer.
- ✓ Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur ne paie que :
 - a) Le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
 - b) La moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50\$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.
- ✓ Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.
- ✓ Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 et 196 de la *Loi sur la protection du consommateur* (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

↓ (Utiliser et découper lorsque requis) ↓

AVIS DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE SERVICE

À : Prestataire du service de garde (commerçant) _____
 (Adresse du service de garde) _____

Date : (date de l'envoi de l'avis) _____

En vertu de l'article 193 de la *Loi sur la protection du consommateur*, je résilie le contrat conclu le :

Date et lieu de la signature du contrat) Date : _____ Lieu : _____

Durée prévue du contrat : du : _____ au _____

Date de la fin des services : _____

Nom de l'enfant : _____

Nom du parent (consommateur) : _____

Adresse du parent : _____

Signature du parent : _____

Au moment de la signature de la présente entente, le parent conserve cette feuille.

